CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la réda tion.

Roubaix, le 14 décembre 1889.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Veuillez avoir l'obligeance d'insérer cette lettre en réponse à l'article de la *France Aérienne*, reproduit, le 10 novembre dernier, par le *Journal de Roubaix*:

« Le rédacteur en chef du journal colomphile la *France Aérienne*, à qui mes hirondelles ont, paraît-il, donné le trac, ne sait à quel saint s'adresser pour empêcher de remplacer les pigeons-voyageurs; il avoue même avoir été trouver le chef de la section technique de l'état-major général.

» Ce chef lui aurait répondu qu'il négligeait, l'avis des grands journaux. Voyez combien je suis peu en veine : avoir, contre soi, le chef des colombophiles militaires, et, en plus, le rédacteur colombophile, M. Sibilat; je regrette qu'il me soit défendu de rire; mais, n'importe, aussitôt que le temps me le permettra, ce sera dans son journal que je demanderai l'hospitalité pour y déposer mes pleurs (de rire.)

» Imaginez-vous qu'il n'a jamais été question de remplacer les pigeons-voyageurs. Nous avons la grosse cavalerie et la cavalerie légère; nous aurons les pigeons-voyageurs et les hirondelles pour des cas que je n'ai pas à en instruire M. Sibilot, ni le chef de l'Etat-Major qui, toujours d'après M. Sibilot, n'a pas d'argent en caisse suffisamment pour les pigeons militaires; donc impossible d'enrégimenter des hirondelles. Je suis heureux de ne pas avoir demandé des revenus au gouvernement.

» Il méprise les hirondelles et demande, le farceur, combien de douzaines il en faudrait pour en obtenir cinq ou six; je réponds à cela que je m'engage à en *élever un cent sans en perdre une à l'élevage*. Voilà qui est plus sérieux il me semble.

» Il doute du retour de mes hirondelles, quand l'homme le moins intelligent sait que pas un être sur cette terre n'est plus fidèle au retour que l'hirondelle. Il connaît même, ce Monsieur, la nourriture qu'on leur donne et sait également la grosseur des becquées que je leur donne, c'est trop gros, dit-il, « oh ! le bourreau » il leur casse les cordes vocales ! C'est étonnant cependant comme *elles chantent le jour et la nuit*. Chacun peut venir les entendre chez moi et voir leur beauté, et cela en fin décembre 1889.

» Le rédacteur en question dit qu'il n'y aura que les éleveurs d'hirondelles qui en retireront du bénéfice. Son insinuation blessante ne peut m'atteindre vu que je ne demande rien et que le gouvernement peut trouver des hirondelles pour rien comme le premier venu.

» Donc, que veut il, ce cher Monsieur, puisqu'on ne touchera pas aux pigeons, il pourra continuer son journal sans inquiétude ; il fera même un jour peut-être, l'éloge des hirondelles de guerre, qui sait ! en tout cas, ce que je sais, c'est que ce ne sera pas lui ni les colombophiles militaires qui m'empêcheront d'établir des hirondelliers en France et ailleurs quand je serai prêt.

» Il me reproche d'avoir fait faire beaucoup de bruit autour de mon affaire d'hirondelles. Pourrait-il me dire le nom d'un journaliste, parmi les milliers qui ont publié des articles sur mes sujets, *qui a reçu une ligne ou un mot seulement*. La Presse universelle m'est sympathique, je ne connais, jusqu'à ce jour, que *La France aérienne* pour faire opposition aux hirondelles, ceci est facile à comprendre : étant donné que M. Sibilot croyait qu'on allait supprimer les pigeons militaires. Enfin, je termine la présente en invitant ceux des lecteurs du *Journal de Roubaix* qui désireraient de plus amples renseignements à s'adresser chez moi, quai de la Vigne. »

Agréez, etc. JEAN DESBOUVRIE.

La souscription Faidherbe. — *Comité Roubaisien.* — Voici la 76e liste :

76e liste. — (Etablissement Dubus, Coget et Cie). Dubus, Coget et Cie, 15 fr. H. Vandebeulque, 2 fr. A. Lemaître, 0,50. J. Lemaître, 1 fr. A. Desfrennes, G. Gilot, C. Pollet, E. Lainé ch. 0,50, César Louvau, 0,20. Félix Deraddet, 0,20. T. Leclercq, 1 fr. Vital Brissok, 2 fr. Chatelet, 0,50. Duquesnois, 0,20. C. Bodin, 0,50. A. Dewimaux, 0,30. E. Duponchelle, M. Bodin, L. Rosez, H. Noulet, ch. 0,50. L. Oudar, 2 fr. M. *Duponchelle*, 0,25. J. Gaillet, H. Gaillet, ch. 1 fr. Emile Altenbach, 0,25.

H. Dubrulle, G. Chantraine, V. Gremment, L. Dumoulin, H. Vandenabeel, chacun 0,25. Ch. Glorieux, 0,15. A. Declercq, Ed. Gras, J. Horrent, A. Chuffart, E. Minet, G. Samay, A. Rosez, L. Delgrange, Léopold, Ch. Musca, H. Chatelet, E. Delacroix, chacun 0,10. A. Malier, 0,25. Ch. Prin, 0,30. Isidore Holvoet, 0,10. Casimir Delecroix, Louis Béraud, Charles Desmettre, chacun 0,15.

Flor. Duquenne, 0,05. Frédéric Berzon, 0,50. Alfred Lingier, J.-Bte Ponthieu, Aimée Pirupille, Auguste Savarie, Const. Vanomeslaeghe, A. Taque, J. Deschamps, chacun 0,10. P. Equinet, 0,20. J. Callens, 0,10. A. Laprong, 0,20. J. Ponthieux, H. Lotens, A. Pouchier. A. Chorinse, chacun 0,10. Ch. Vanomeslaeghe, 0,20. H. Demeyer, Jean Gossens, J. Delannoy, A. Liacre, H. Leblanc, P. Jérome, L. Equinet, chacun 0,10.

H. D'Halluin, J. Michel, C. Delmotte, A. Leclercq, A. Barain, J. Russelin, chacun 0,10. J. Durieu, 0,50. L. Clarisse, A. Toulmonde, chacun 0,25. H. Monck, E. Duriez, F. Pontier, J. Eastenakels, J. Castelain, chacun 0,10. R. Morlighem, 0,05. Th. Selvelorum, 0,10. A. Barchet, 0,05. Boulenux, A. Willaumez, chacun 0,10. L. Ponville, 0,05. D. Duriez, 0,10. L. Gérand, 0,20. D. *Flipe*, 0,15. A. Ghislinck, D. Chuffart, chacun 0,20. Delgrange, R. Bodin, L. Grard, R. Créteur, chacun 0,10.

Ch. Clarout 0,25. J. *Courtains*, Th. *Desmets*, L. Delitête, R. Roman, chacun 0,10. Olivier 0,05. J.-B. Alavoine 0,15 H. Dussaux 0,25. A. Catteau 0,10. H. David, J. *Declercq*, chacun 0,20. J. Echevin, E. Caillaux, chacun 0,10. A. Monus 0,20. F. Meurisse 0,50. Ch. Rousseaux 0,30. J. Delcourt 0,20. L. Desmette, H. Détroy chacun 0,10. F. Béarez 0,25. J. Foulon 0,10. J.-B. Lécrys, J. Malfait, F. Watteau, chacun 0,25. J. Geneau, L. Béarez, chacun 0,20. I. Flamencour, J. L. Carlier, chacun 0,25. L. Dubar 0,50.

J.-B. Parisis, L. Conraet, chacun 0,25. P. Deleporte, A. D'Hont, P. Foulon, chacun 0,10. L. Parasie, 0,25. L. Théry, G. Decatteniez, chacun 0,10. A. Herteler, 0,25. C. D'Hont, 0,20. E. Mouveaux, 0,50. C. Vertrast, 0,20. J.-B. Homez, 0,15. J. Delesalle, 0,25. D. Hodeking, 0,20 F. Samain, 0,10. J.-B. Carlier, 0,20. Aug. Dewasmes, H. Nuttin, A. Dilies, J. Carlier, F. Brassart, P. Proniez, E. Gonton, chacun 0,10. F. Moutiez, 0,25. L. Carlier. L. Vermier, H. Verhelst, H. Desmettre, chacun 0,10. (*A suivre.*

L. Leroy 0,20. P. Denne, J. Denne, chacun 0,10. F. Trenteseaux 0,50. J.-B. Falez 0,10. F. Prez 0,20 H. Espendet, Ch. Savary, chacun 0,10. J. Wallard 0,50. C. *Duquenne* 0,25. Verstraten 0,20. H. Martin, L. Debuine chacun 0,50. Vanayen 0,20. J. Martin 0,25. H. Lanor, J. Denis, chacun 0,10. A. Alberty 0,20. G. Deschinkel 0,10. J. Watteau, J. Homez, P. Vanderhaeghe chacun 0,20. H. Vangesdaele, M. Detavernier 0,25. A. Desurmont. R. Pillot, L. Vanwesmal, M. Catel, M. Hermance, chacun 0,10.

E. Delbar, C. Rabaut, M. Thiellry, G. Duyver, C. Delhaye, M. Vanvinck, N. Noël, M. Dhuye, L. Opsomer, H. Ponthieu, M. Sirez, J. Olivier, chacune 0,10. J. Delhez, 0,15. Ch. Bécourt, 0,05. M. Delhez, F. Delhez, chacun 0,25. Aug. Moulard, 2,00. A. Catel, 1,00. César Deleporte, E. Duriez, P. Gossens, G. Houtekins, J. Trenteseaux, Aug. Pain. E. Petit, A. Delhez, chacun 0,50. J. Warnotte, 0,10. H. Denis, 0,20. J.-Bte Dupont, 0,25.

Aug. Bogard, L. Mebosse, P. Près, G. Lorthiois, chacun 0,10. J.-B. Lepoutre, F. Barre, chacun 0,20. Denis Florin, A. Declercq, chacun 0,25. J.-B. Vancyghe, 0,15. V. Defraiteur, L. Bance, chacun 0,20. L. Delmotte, C. Boschaert, A. Motsier, A. D'Huy, E. Vincent, P. Vanlierde, L. Herman, A. Pochart, H. Taquet, J. Thiry, F. Ponthieu, chacun 0,10. Elie Bonte, J. Brulois, A. Delmotte, chacun 0,25. E. Deprat, F. Vanverke, chacun 0,10. C. Dekan, 0,15. F. Delignies, 0,25.

R. Dulie, J. Deleporte, chacun 0,25. L. Lossenn, 0,20. Ch. Mangin, 0,15. L. Bourquin, 0,25. Th. Deledique, E. Evrard, chacun 0,50. L. Prouvost, A. Liévin, G. Timal, A. Guillot, J. Georgerie, Ch. Duriez, chacun 0,25. J. Breyne, J. Diacre, chacun 0,20. Timbermane, F. Caillet, chacun 0,50. C. Dhaenens, F. Brenguez, E. Canas, chacun 0,25. J. Desmoutiers, 0,20. L. Lecomte, L. Binet, chacun 0,50. A. Paulhave, 0,25. A. Decottignies, A. Chevalier, chacun 1,00. Ed. Walmacq, 0,25. L. Sory, 0,30. J. Folliot, 0,25.

A. Wallès, E. Vandecavé, chacun 0,20. E. Provoyeur, E. Dubois, L. Roland, chacun 0,50. L. Barbe, 0,25. L. Constant, 0,30. A. Landaz, 0,25. C. Aubri, 0,15. L. Willaumez, 0,30. H. Houtekins, C. Debisschopp, F. Cirez, A. Delescluse, Van Egroo, J. Bourgois, chacun 0,10. A. Lejour, 0,25. C. Gaelens, A. Parent, V. Houtekins, A. Delzenne. C. Trenteseaux, chacun 0,18. L. Pauwels, J. Gillmant, J.-B. Boissière, G. Callens, V. D'haene, chacun 0,15. F. Hubaut. 0,50.

[illegible] Delzenne, J. Hubaut, G. Alberti, V. Vanakère, G. Lamentin, A. Pouchou, chacun 0,10. A. Desobrie, J. Malfait, chacun 0,05. H. Balle, H. Leclercq, A. Vandenbrouck, chacun 0,10. H. Prein, 0,25. P. Tournin, 0,15. L. Debauver, J. Marchand, D. Boulanger, chacun 0,10. D. Vamienq, 0,20. D. Vincent, 0,30. E. Houzet, 0,10. E. Pierrens, 0,25. J. Cools, E. Debouver, E. Valaugerard, A. Zoute, chacun 0,10. H. Mulliez, 0,50. Lefebvre, H. Verdebaut, Lucien, Emile, chacun 0,10.

J. Leroy, 0,15. Belge, 0,10. P. Kieken, A. Lefebvre, chacun 0,20. S. Dewaere, V. Dupuis, C. Rucquoy, chacun 0,15. C. Ikmans, 0,20. J. Cebraille, J. Crinon, chacun 0,15. C. Nys, 0,10. J. Debouwer, 0,15. L. Debouvrie, 0,25. F. Vandecavé, 0,15. V. Roland, Th. Lacbens, L. Defesalle, Ch. Leclercq, F. Mouton, Ch. Wissinckx, chacun 0,25. H. Dereux, A. Mery, chacun [illegible] E. Mébosse, 0,25. J. Debucquoy, J. Masquelier, chacun 0,10. Th. Demanez, 0,15. E. Diesel, F. Carbonnet, chacun 0,10.

D. Lorfdant 0,50. Ch. Loridant, J. Desmettre, Barbe, chacun 0,10. H. Vamienne 0,50. F. Trenteseaux, Un citoyen, un dragon, F. Prévost, chacun 0,10. Ch. Valangeraert 0,20. J. Vanmensart 0,25. E. Gadenne, Th. Demaire, chacun 0,10. Ch. Vanderzèle, H. Caudron, chacun 0,20, Déliz 0,10. J.-B. Quesnoit 0,50. — Total 100 fr. 60. — Listes précédentes 7,773 fr. 82. — Total général 7,874 fr. 42.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Voici de quelle façon se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur l'ouverture au ministère de l'intérieur d'un crédit extraordinaire de 1.600.000 fr. destiné aux dépenses secrètes de sûreté générale :

Ont voté *pour :* MM. Boudenoot, Boulanger-Bernet, André Déprez, Dron, Dubois, E. Eliez, A. Fanien, Graux, Haynaut, Hiroux, Jonnart, Ledieu, Michau, Pierre Legrand, Ribot, Sirot, Trannin, Werquin.

Ont voté *contre :* MM. Bergerot, Déjardin-Verkinder, de Frescheville, Lalou, Le Gavrian, de Montalembert, Plichon, des Rotours, Tailliandier, Thellier de Poncheville.

N'ont pas pris part au vote : MM. Achille Adam et Moreau.

Absent par congé : M. Maxime Lecomte.

M. Maxime Lecomte indisposé. — Nous apprenons que M. Maxime Lecomte, député du Nord, a dû demander un congé pour raison de santé.

Sans inspirer d'inquiétude à ses amis, son état l'obligera à quelques jours de repos, suivi d'un court séjour dans le Midi.

Surtaxes d'octroi. — On a distribué samedi à la Chambre, les rapports de M. Gacon favorables à l'adoption des projets de loi prorogeant jusqu'au 31 décembre 1894 les surtaxes de 3 fr. par hectolitre de vin et 6 fr. par hectolitre d'alcool perçues à l'octroi de Bourbourg, — et jusqu'à la même époque les surtaxes de 2 fr. 24 par hectolitre de vin et 10 fr. par hectolitre d'alcool perçues à l'octroi d'Halluin.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. l'abbé Serlooten, curé de Zegers-Cappel, décédé le 11 décembre.

M. Serlooten était né à Steenvoorde en 1848. Il fut ordonné prêtre en 1874, et administrait la paroisse de Zegers-Cappel depuis 1882.

Chronique du travail. — Les ouvriers massiers de l'usine des hauts-fourneaux de Maubeuge, qui avaient cessé leur travail, réclamant une augmentation de 10 0/0, sont rentrés après avoir obtenu une augmentation de 5 0/0.

Le drame de Bersée. — *L'état d'Arthur Merlio* est toujours aussi satisfaisant que possible. Les médecins considérant maintenant que l'amputation ne sera pas nécessaire; l'enflure de la cuisse a notablement diminué.

L'enquête, du reste, se poursuit ; la gendarmerie a *interrogé un certain nombre de personnes* demeurant dans les environs du lieu du crime, mais il ne paraît pas qu'un indice nouveau ait pu être recueilli.

Dunkerque. — Un fait grave s'est passé hier à Rosendael. Des marins retournaient chez eux, après avoir reçu leur « semaine ».

Ils furent attaqués par cinq malfaiteurs qui les rouèrent de coups et les dépouillèrent.

L'un des deux marins est assez grièvement blessé; une arrestation a été faite.

Nécrologie. — M. Edmond Brabant, président du Syndicat des sucres à la Bourse de commerce de Paris, a succombé après une courte maladie.

M. Edmond Brabant était le frère de M. Jules Brabant, ancien député conservateur du Nord, dont la fille a épousé le comte de Martin..prey, ancien député du Nord.

PAS-DE-CALAIS

Accident de chemin de fer à Carvin. — Jeudi, vers six heures du matin, un voiturier, le sieur Constant Lefebvre, étant arrivé avec son attelage au passage à niveau du chemin de fer qui est situé à proximité de la fosse n° 2, à Carvin, s'arrêta pour laisser passer un train de voyageurs allant d'Hénin-Liétard à Don-Sainghin. Le passage à niveau est libre et n'est jamais fermé par une barrière ; des écriteaux seuls invitent les passants à se méfier des trains.

Une voiture conduite par le jeune Louis Bocquet, âgé de 13 ans, venait à fond de train derrière celle conduite par Lefebvre. Au lieu de s'arrêter, le conducteur inexpérimenté ne prit pas garde au train qui arrivait en sifflant et s'engagea sur la voie. Le mécanicien du train, le sieur Jourdain, du dépôt de Lens, voyant qu'il était trop tard pour que la voiture pût traverser la voie, renversa la vapeur, mais le choc n'en eut pas moins lieu. Cheval, voiture et enfant furent lancés à 20 mètres de distance. Par un hasard incompréhensible, le cheval n'était qu'éclopé, le gamin n'a pas une égratignure, mais il reste bien peu de chose de la voiture.

Le jeune Bocquet a avoué qu'il avait vu et entendu *le train et qu'il s'était lancé quand même en avant*, dans l'intention de dépasser le véhicule qui le précédait. Espérons qu'il ne sera plus tenté de recommencer.

BELGIQUE

Bruges. — M. le gouverneur baron Ruzette et Mme la baronne Ruzette ont célébré vendredi, leurs noces d'argent.

A cette occasion, dit la « Patrie », les employés de l'administration provinciale ont tenu à leur présenter leurs félicitations. M. le greffier provincial a été leur interprète. En leur nom, il a présenté à M. le baron Ruzette et à Mme la baronne Ruzette un superbe bouquet d'orchidées.

M. le gouverneur a remercié en termes émus.

Le canal de Bossuyt à Courtrai. — Le tribunal de commerce de Bruxelles vient de prononcer dans l'action intentée à la Société du canal de Bossuyt à Courtrai par quelques obligataires ; ceux-ci réclamaient le paiement du coupon échu, des tirages arriérés, et finalement la mise en faillite de la société.

Le tribunal de commerce s'est déclaré incompétent pour connaître de cette action : la société défende resse est une société civile.

Roulers. — *Une tentative de meurtre a été commise*, vendredi, à Roulers.

Le nommé Louis H., âgé de 23 ans, qui vient de rentrer du service de l'armée, aimait une jeune fille; mais les parents de celle-ci ne voulurent pas qu'elle se mariât et lui ordonnèrent de cesser tout rapport avec H... La fille obéit, ce qui mit H... dans une violente colère. Il la menaça de mort. A cet effet, il acheta, vendredi, un revolver, et, rencontrant en rue la fille, en compagnie de deux amies, il décharga sur elle un coup de feu qui, heureusement n'atteignit personne.

H..., qui a été un soldat exemplaire, a été arrêté par ordonnance du parquet et a fait des aveux.

Caisse d'Epargne de Roubaix

Séances des 14 et 15 décembre 1889

VERSEMENTS :

Roubaix	Samedi	69 déposants	10 nouveaux		14,231 »»
	Dimanche	131 »	25 »		20,785 »»
Lannoy	»	23 »	8 »		5,560 »»
Croix	»	9 »	1 »		2,175 »»
Wattrelos	»	5 »	1 »		1,370 »»
Totaux		228	45		45,121 »»

REMBOURSEMENTS :

Roubaix	Samedi	13 rembour.	effectués	5,186 80
	Dimanche.	45 »	»	23,531 16
Lannoy	»	13 »	»	8,566 35
Croix	»	7 »	»	3,426 12
Wattrelos	»	6 »	»	5,853 44
Totaux		84		45,553 87

Les opérations du mois de décembre sont suivies : A Roubaix, par MM. L. Malliez-Delattre, et Victor Despature, directeurs, MM. Leplat-Dewavrin et Edouard Tettelin, directeurs-adjoints; à Lannoy, par M. Alphonse Toulemonde; à Croix, par MM. Adolphe Nedonchel et Jules Delescluse; à Wattrelos, par MM. Delmarre-Dupont et Achille Castel.

Ordre du service. — La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements les *dimanches de 9 heures à 11 heures*, les *samedis*, de *9 heures à 10 heures 1/4*, (salle de la Justice-de-Paix). Les remboursements ont lieu dans la même salle, les *dimanches*, à *11 heures 1/2*, les *samedis*, *à 10 heures 1/2*, 8 jours après la demande. *Le Caissier.* FRÉMONT.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 15 décembre.* — Léonie Devilers, rue de Bouvines, cour Paul Kentier. — Julien Vanderhaeghen, rue Bernard, cour Cornil, 6. — Jeanne Degruroy, rue de la Liberté, 47. — Silvie Huys, rue Watt, cour Six. — Madeleine Bartholomeus, rue Beaurepaire, cour Degrave, 5. — Adolphine Lautsoght, rue de Jemmapes, cour Ricktyaert, 2. — Mathilde, Desfrennes, rue d'Alger, maison Briet, 158. — Jules Prouvost, rue de l'Ommelet, impasse Horace-Vernet. — Arthur Prinn, rue Saint-André, 31. *Déclarations de mariages.* — Adolphe Dubuille, 28 ans, trieur de laines, à Roubaix, et Maria Trinche, 31 ans, soigneuse, à Wattrelos. — Jules Moulart, 26 ans, apprêteur, rue de la Paix, au Moulin Rouge, et Marie Balle, 22 ans, journalière, rue de la Paix. — Frédéric Vandecasteele, 26 ans, mouleur, rue de Rome, cour Stalens, 4, et Céline Defrance, 27 ans, journalière, à Roubaix. — Nicolas Ferret, 39 ans, tisserand, rue des Fleurs, 63, et Appoline Leclercq, 44 ans, ménagère, rue de la Fontaine, 18. — Alfred Dupriez, 22 ans, apprêteur, rue de Barbieux, 22, maison Grimonprez, et Marie Beullekens, 22 ans, bobineuse, rue de Jemmapes, maison Duquenoy, 3. — Léopold Tyvaert, 23 ans, fileur, rue Saint-Jean, 171, et Adèle Barras, 24 ans, bobineuse, rue Saint-André, cour Dhalluin, 25. — Louis Doby, 30 ans, tisserand, rue de Mouvaux, cour Louis Frère, 8, et Virginie Planquel, 35 ans, journalière, rue de Mouvaux. — Léon Fournisan, 27 ans, fileur, à Hérinnes, et Florine Fontaine, 20 ans, soigneuse, rue Delezennes, 6. — Antoine Lopontre, 30 ans, mécanicien, rue d'Arcole, cour Joye, 2, et Angèle Duquesnoy, 17 ans, ménagère, rue d'Ancoie, cour Joye, 2. — François Favier, 24 ans, apprêteur, rue des Arts, 186, et Marie Cruybeeck, 17 ans, tisserande, rue Jemmappes, 19. — Jean Santré 22 ans, rattacheur, Place du Pile, maisons Martinot, et Julia Ponthieu, 22 ans, ménagère, Place du Pile, maisons Aquilez. — Louis Delesalle, 35 ans, encolleur, rue d'Alsace, 198, et Henriette Craynest, 21 ans, rattacheuse, rue Fosse-aux-Chênes, cour Boussemart. — Edouard Dhondt, 23 ans, rattacheur, rue de la Paix, cour Lefebvre. 12, et Bibiane [illegible] 24 ans, rattacheuse, rue de la Paix. — Florimond Moulart, 24 ans, tisserand, rue d'Antoing, maison Orange, et Palmyre Demynck, 18 ans, tisserande, rues des Longues-Haies, cour Jennart. — *Déclarations de décès du 15 décembre.* — Pauline Biacq, 1 an, rue Lafontaine, 21. — Zoé Christiaen, 2 mois, hameau du Hutin. — Charles Fraisse, *60 ans, rue des Fabricants*, 22. — Barthelemy David, 54 ans, Hôtel-Dieu. — Augustin Clarisse, 8 mois, rue Sainte-Thérèse, 16. *BOUSBECQUE. Déclarations de naissances du 29 novembre au 14 décembre.* — Germaine Delmotte, la Basse-Ville. — Maria Malfait, le Crumesse. — Philomène Porrest, le Blandinois. — Joseph Vandebeulque, rue de Menin. — *Déclarations de décès du 29 novembre au 14 décembre.* — Edouard Houset, à l'Hospice.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BERNARD-WELCOMME qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Desiré-Achille-Joseph BERNARD, décédé à Roubaix, le 14 décembre 1889, dans sa 56e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 16 dudit mois, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/4, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 17, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Gare, 10.

Les amis et connaissances de la famille Charles FRAISSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles FRAISSE, décédé à Roubaix, le 14 décembre 1889, dans sa 62e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le mardi 17 courant, à neuf heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour à 4 heures et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 18 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la *maison mortuaire, rue des Fabricants* 22.

Les amis et connaissances de la famille DETAILLEUR-QUESNOY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Clotilde-Léonie DETAILLEUR, décédée à Wasquehal, le 15 décembre 1889, à l'âge de un mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange Solennels, qui auront lieu le mardi 17 courant, à 3 heures, en l'église de Wasquehal. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 2 h. 3/4.

Les amis et connaissances de la famille HIEN-LAGACHE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Christine-Sophie LAGACHE, veuve de M. Louis HIEN, décédée à Wattrelos, le 14 décembre 1889, dans sa 69e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 18 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pierre Catteau, *Vieille-Place. — L'Obit solennel du mois sera célébré le* lundi 20 janvier 1890, à 9 heures en la même église.

Les amis et connaissances de la famille DUBUS-ARBON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Léocadie-Collette ARBON, décédée à Roubaix, le 15 décembre 1889, dans sa 43e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le mardi 17 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-*Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, impasse des Arts, 9.*

Les amis et connaissances de la famille LEMAITRE-VANDENWEGHE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Céline Justine VANDENWEGHE, née à Laudelode (Belgique), le 11 novembre 1863, décédée à Roubaix, le 16 décembre 1889, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mardi 17, à 4 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, *rue de Mouveaux*, 29.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 18 décembre 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste BOUSMART, ancien cultivateur, décédé à Roubaix, le 10 décembre 1888, dans sa soixante-troisième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 18 décembre 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Augustine NYS, épouse de M. Pierre-Louis-Joseph PENNEL, décédée à Roubaix, le 17 novembre 1889, dans sa soixante-douzième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 17 décembre 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Elise DELHOUTRE, veuve de M. Henri CATTEAU, décédée subitement à Roubaix, le 17 novembre 1889, dans sa 58e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 17 décembre 1889, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Cornélie LEURIDAN, épouse de M. Jean-Baptiste DUQUENNOY, décédée à Roubaix, le 12 décembre 1888, dans sa 25e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 17 décembre 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Angélique WARAMBOURG, veuve de M. François SIBON, décédée subitement à Roubaix, le 17 novembre 1889, dans sa 70e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

L'instinct des animaux. — Un journal de Mantes rapporte le fait suivant, arrivé à Tacoignières, et qui démontre une fois de plus jusqu'où peut aller l'instinct des animaux :

La semaine dernière, une corneille s'était pris l'aile dans la fourche d'une branche d'un haut peuplier, *situé dans un petit bois. Ses compagnes ne* l'abandonnèrent pas et firent tous leurs efforts pour la délivrer. Ce n'est que le deuxième jour qu'elles y sont parvenues. Elles s'étaient toutes perchées sur la maudite branche, qui finit par se rompre sous leur poids.

Plusieurs personnes ont suivi les péripéties de ce petit drame.

Anthropophage sans le savoir. — Il y a quelques jours, un célèbre médecin-chirurgien de Madrid traitait à l'hôpital un malade qu'il supposait atteint d'une tumeur au cerveau. Il lui fit l'opération du trépan, pendant laquelle le patient succomba. Notre docteur, cependant, ne put découvrir la tumeur dont il soupçonnait la présence. Comme il trouvait le cas intéressant, il ordonna au garçon d'amphithéâtre d'extraire la cervelle au cadavre et de la lui porter à domicile. Le garçon exécuta l'ordre.

Le lendemain, lorsque l'homme de l'art voulut se mettre à étudier la cervelle, il dit à sa servante : « Où as-tu mis la cervelle ? — La cervelle ! s'écria la bonne, mais vous l'avez mangée hier au beurre noir !... »

Elle avait pris le garçon d'amphithéâtre pour un garçon boucher.

Curieuse tentative de vol. — Le *Pester Lloyd*, de Vienne, raconte une tentative de vol, comme il s'en passe souvent en Roumanie. Une veuve avait réussi à toucher environ 2.000 florins (5.000 fr.) d'une compagnie d'assurances, grâce aux bons offices du pope, du juge et de deux autres personnages de la commune.

Quand la veuve fut rentrée dans sa demeure un peu éloignée des autres habitations, le hasard voulut que deux gendarmes vinssent lui demander l'hospitalité. La veuve donna sa meilleure chambre. Une heure après, on frappe à la porte de l'habitation isolée. La veuve ouvre et se trouve en présence de quatre hommes dont la figure était barbouillée de noir. — Donne nous ton argent ! dit l'un de ces visiteurs. La pauvre femme offrit dix florins (25 fr.) qu'elle avait dans la poche. — Non ! non ! reprit l'homme au masque de suie. Il nous faut les 2.000 florins (5.000 fr.)

Le bruit avait réveillé les gendarmes, qui sautèrent sur leurs armes et arrêtèrent trois voleurs. Les gendarmes reconnurent, à leur grande stupéfaction, que ces voleurs n'étaient autres que la pope, le juge et les autres personnages dont les bons offices avaient été nécessaires pour forcer les compagnies d'assurances à payer.

TRIBUNAUX

Le jury de l'Aveyron vient de consacrer deux audiences au procès d'un petit misérable de dix-neuf ans, Albenque, qui, au mois de mai dernier, tua ses deux sœurs, âgées de quatorze et quinze ans, par jalousie des préférences qu'il accusait ses parents de leur témoigner, et à la fois par cupidité, afin de se réserver à lui seul l'héritage paternel.

Ce gamin odieux, pour se faire la main, avait déjà volé, à maintes reprises, les patrons qui l'employaient; il avait tenté de faire dérailler des trains d'abuser une petite bergère rencontrée dans les champs. Quant à ses deux dernières victimes, il les a tuées à coups de revolver, puis, pour être sur qu'elles n'en reviendraient pas, il les acheva à coups de pioche, et rangea les deux cadavres l'un à côté de l'autre, après quoi il alla tranquillement manger sa soupe.

Arrêté et écroué à Rodez, il fit tout de suite des aveux complets; mais bientôt, sur les conseils d'un de ses co-détenus, il simula l'idiotisme. Il joua alors la comédie avec tant d'art qu'il parvint à se faire envoyer dans un asile d'aliénés. Là, on découvrit le subterfuge et, après une évasion fort bien combinée mais inutile, le faux idiot, déclaré responsable de ses actes, fut renvoyé en prison.

A l'audience, Albenque a pris des airs innocents et étonnés. Il est imberbe et blafard, son front et son menton fuyants, en saillie du milieu de sa face et l'un de ses yeux recouvert par une excroissance de chair lui donnent un aspect difforme et repoussant.

Continuant son système de folie, il affecte de ne pas répondre à l'interrogatoire. C'est à peine si de loin en loin il articulait quelques monosyllabes inintelligibles.

Un grand nombre de témoins entendus n'ont laissé aucun doute sur la culpabilité d'Albenque, qui a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

VARIÉTÉS

CUISINE

ORIGINE DE QUELQUES METS RECHERCHÉS

Ce fou de tant d'esprit qui bien avant Brillat-Savarin, rendit si amusant l'art de la cuisine, Grimod de la Reynière, a donné dans son *Manuel des Amphitryons*, des détails assez curieux sur l'origne de certains mets qui ne paraissent, il est vrai, que sur des tables de nos Lucullus modernes. La carbonnade et les filets mignons à la Soubise sont dus au maréchal Soubise, très mauvais général, mais excellent amphitryon. Le gendre de M. de Soubise, le prince de Guémenée, célèbre par sa banqueroute de vingt-huit millions, inventa de son côté le carré de veau a la Guémenée. Les filets de lapereau et les vol-au-vent à la Berry, *sont de l'invention de la duchesse de* Berry, fille du Régent, qui lui-même donna la recette du pain à la d'Orléans. Une dame trop célèbre, la marquise de Pompadour, a laissé son nom à plusieurs plats rec